



Abonnement à la salle de sport

Par **Castielle**, le **30/12/2011** à **18:13**

Bonsoir,
en février dernier je me suis inscrite à une salle de sport pour faire du cardio avec un coach. J'ai réglé le montant demandé et je devais juste donner un certificat médical pour "finaliser" l'abonnement. Mais, 5 jours plus tard je suis tombée gravement malade ce qui m'a conduit à 10 jours d'hospitalisation et résultat je ne peux plus faire ce genre de sport car cela est incompatible avec mon état de santé. Après 6 mois d'arrêt, j'envoie à cette fameuse salle de sport l'attestation du médecin qui dit que le cardio est interdit à vie. Je demande donc le remboursement de mon abonnement, celui étant caduc car aucun certificat médical n'a été fourni. Mais aucune réponse.... Suis-je dans mon droit de réclamer ce remboursement ?
Merci pour votre aide.